

Commune de
Angerville-l'Orcher
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°1/2
1:5 000


Vu pour être annexé à la délibération du 04/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Le Havre
Le Président,



Réalisé le : 17/06/2024

ARRETE L.E. : 03/02/2022
APPROUVE L.E. : 04/07/2024

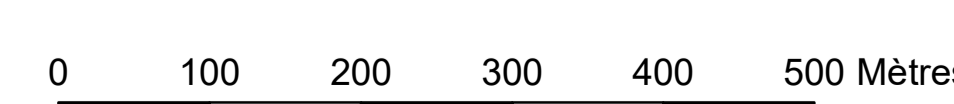


Légende

- Patrimoine bâti :**
 Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine naturel :**
 Mare à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Alignement d'arbres de haut-jet à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Haie à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Fossés, talus, fascines et merlons identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Verger ou boisement à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés :**
 Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Changements de destination :**
 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Chemins :**
 Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés :**
 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientations d'Aménagement et de Programmation :**
 Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielle
- Secteurs de mixité sociale :**
 Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Constructions manquantes :**
 Construction manquante au cadastre
- Secteur commercial :**
 Secteur commercial identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Risques :**
 Zone de risque liée à un indice de cavité souterraine
 Zone de risque liée à un risque inondation

- Ua : Secteur urbain central
 Ub : Secteur urbain aggloméré
 Ue : Secteur urbain d'équipements
 Uy : Secteur urbain d'activités économiques
 Aub : Secteur à urbaniser aggloméré
 A : Zone agricole
 Ay : Secteur agricole à vocation d'activités économiques
 At : Secteur agricole à vocation touristique
 N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	42 m²	Aménagement de voirie	Commune
ER n°2	74 m²	Aménagement de voirie	Commune
ER n°3	1227 m²	Aménagement d'un cheminement doux	Commune
ER n°4	534 m²	Aménagement d'un espace de stationnement	Commune
ER n°5	30 m²	Aménagement d'un cheminement doux	Commune



Commune de
Angerville-l'Orcher
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°2/2
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 04/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Le Havre
Le Président,



Réalisé le : 17/06/2024

ARRETE L.E. : 03/02/2022
APPROUVE L.E. : 04/07/2024



Légende

- Patrimoine bâti :**
 Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine naturel :**
 Mare à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Alignement d'arbres de haut-jet à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Haie à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Fossés, talus, fascines et merlons identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Verger ou boisement à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés :**
 Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Changements de destination :**
 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Chemins :**
 Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés :**
 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientations d'Aménagement et de Programmation :**
 Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielle
- Secteurs de mixité sociale :**
 Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Constructions manquantes :**
 Construction manquante au cadastre
- Secteur commercial :**
 Secteur commercial identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Risques :**
 Zone de risque liée à un indice de cavité souterraine
 Zone de risque liée à un risque inondation

- Ua : Secteur urbain central
 Ub : Secteur urbain aggloméré
 Ue : Secteur urbain d'équipements
 Uy : Secteur urbain d'activités économiques
- Aub : Secteur à urbaniser aggloméré
- A : Zone agricole
 Ay : Secteur agricole à vocation d'activités économiques
 At : Secteur agricole à vocation touristique
- N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	42 m²	Aménagement de voirie	Commune
ER n°2	74 m²	Aménagement de voirie	Commune
ER n°3	1227 m²	Aménagement d'un cheminement doux	Commune
ER n°4	534 m²	Aménagement d'un espace de stationnement	Commune
ER n°5	30 m²	Aménagement d'un cheminement doux	Commune

